Madame, monsieur,

Mardi 28 avril, le Premier Ministre a confirmé la réouverture des écoles à compter du 11 mai. Cela se traduira sur la commune de Saint Rémy les Chevreuse par un temps de prérentrée pour les personnels le 11 et le 12 mai et par le retour de certains élèves à partir du 14 matin.

Le protocole sanitaire national est paru et sera appliqué dans l’école de votre (vos) enfant(s).

A ce stade de la concertation entre les enseignants et la mairie, l’organisation suivante est envisagée :

Des groupes de 8 élèves maximum, avec des priorités définies par les autorités académiques du département.

* Priorité aux enfants des ayants droit, à savoir: enfants de soignants, de personnels ASE, MI, enseignants.
* Priorité aux enfants en situation de handicap
* Priorité aux enfants qui ont besoin d'un enseignement en présentiel, public ciblé par l'équipe pédagogique.
* Priorité aux élèves de GS.

**Conditions sanitaires**:

Nous nous appuierons sur les recommandations préconisées par le protocole sanitaire pour accueillir vos enfants, à savoir :

Il n’y aura pas de masques pour les enfants, les adultes en seront équipés.  
Les classes n’étant pas équipées de point d’eau, le passage aux toilettes sera régulier pour le lavage des mains.  
Nous tenons à vous préciser que les enfants ne pourront pas utiliser tout le matériel scolaire présent dans les classes (jeux de construction, jeux de société, ateliers de manipulation, matériel d’écriture.....) . Les jeux d’imitation :coin poupée, garage, seront supprimés. Les interactions entre les enfants resteront autant que faire se peut verbales et distanciées.  
Les enfants auront une table attitrée dans la classe, avec une distance de sécurité à garder et les déplacements seront limités dans la classe et dans l’école.

Afin de pouvoir finaliser cette organisation, nous vous saurions gré de compléter le document suivant :

NOM(S) :                                         PRENOM(S) :

Classe(s) de votre (vos) enfant(s) :

* Nous souhaitons scolariser notre (nos) enfant(s) à compter du 14 mai  OUI NON
* Pour les personnels ayants droit à **temps partiel**, merci de nous indiquer vos jours travaillés :

ATTENTION!

*Votre réponse affirmative ne vaut pas «inscription au retour à l'école».*

À partir de vos réponses, et en fonction des priorités énoncées ci-dessus, nous vous informerons des dispositions que nous aurons prises.

Les élèves prioritaires viendront tous les jours, sauf si des parents travaillent à temps partiel, il y aura très probablement alternance pour les élèves des autres groupes.

Le retour de ce questionnaire doit se faire ***avant mardi 5 mai 17 h dernier délai.***

Avec tous nos remerciements, l'équipe enseignante.